

## Délibération du conseil d'administration n°2019/06/033

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2, L712-3, L718-4 et D.714-24,

Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et notamment son article 27,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées n°2018/11/065 du 30 novembre 2018 approuvant le transfert du Service Interuniversitaire de Médecin de Prévention et de Promotion de la Santé à la COMUE,

Vu la convocation qui a été adressée au Conseil d'Administration 9 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,

Considérant que 51 membres étaient présents ou représentés sur les 75 qui composent actuellement le conseil : le quorum étant atteint,

## Le Conseil d'Administration dans sa séance du 28 juin 2019

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 50 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prend pas part au vote
- 1 abstention

## DÉCIDE

Le conseil d'administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées donne un avis favorable à la proposition de désignation de Jean-Marc SOULAT comme Directeur du service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIMPPS), pour une durée de quatre (4) ans.

Toulouse, le 1er juillet 2019

Le Président de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées

Philippe RAIMBAULT